

Démarches d'urbanisme

Les demandes d'autorisation de construire



Le service urbanisme vous accompagne dans la constitution de vos dossiers de demande. Pour toute question adressez-vous à la Direction des services techniques - Service urbanisme au 10 rue Etienne Dolet (sur rendez-vous uniquement). Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30. Fermé le mardi après-midi. Mail : urba@ville-kremlin-bicetre.fr

Taxe d'aménagement (TA)

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par la commune et le département sur toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux.

Et aussi...

- [Demandes de permis de construire, d'aménager et de déclaration préalable](#)

Pour en savoir plus

- [Taxe d'aménagement](#)
Source : Ministère chargé de l'urbanisme

Où s'informer ?

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- [Direction départementale en charge des territoires \(DDT ou DDTM\)](#)

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- [Direction de l'équipement et de l'aménagement \(DRIEA\) d'Île-de-France](#) Uniquement pour Paris et les départements limitrophes

PIVOTS LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- Direction départementale en charge des territoires (DDT ou DDTM) Pour obtenir des informations (sauf pour Paris et les départements limitrophes)

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- Direction de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Île-de-France Pour obtenir des informations (uniquement pour Paris et les départements limitrophes)

Services en ligne

- Simulateur : Simulateur de calcul de la taxe d'aménagement

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Et aussi...

- Demandes de permis de construire, d'aménager et de déclaration préalable

Textes de référence

- Code de l'urbanisme : articles L331-1 à L331-34
Taux, assiette, recouvrement et cas d'exonérations
- Code de l'urbanisme : articles R331-1 à R331-16
Taux, assiette et exonérations
- Arrêté du 7 novembre 2016 sur l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement
- Arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement
- Arrêté du 21 décembre 2018 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement
- Arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement
- Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à la révision annuelle des valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction constituant l'assiette de la taxe d'aménagement
- Arrêté du 30 décembre 2021 relatif à la révision annuelle des valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction constituant l'assiette de la taxe d'aménagement
- Circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement

Selon la localisation de votre terrain, et la nature de vos travaux, votre projet peut faire l'objet d'une consultation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'Inspection Générale des Carrières. Pour vérifier si votre projet se situe aux abords d'un monument historique ou dans une zone d'anciennes carrières, vous pouvez visualiser les pièces graphiques du PLU.

Pour de plus amples informations :

- Architecte des bâtiments de France Tour du Bois- Château de Vincennes- 94300 VINCENNES
01.43.65.25.34 sdap.val-de-marne@culture.gouv.fr
- Prendre un rendez-vous auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
: <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>
- Inspection Générale des Carrières 12 Place de la Porte de Vanves- 75014 Paris 01 40 47 58 00
Permanences le lundi, mercredi et vendredi matin. [En savoir +](#)

Taxe d'aménagement (TA)

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par la commune et le département sur toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux.

Et aussi...

- [Demandes de permis de construire, d'aménager et de déclaration préalable](#)

Pour en savoir plus

- [Taxe d'aménagement](#)
Source : Ministère chargé de l'urbanisme

Où s'informer ?

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- [Direction départementale en charge des territoires \(DDT ou DDTM\)](#)

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- [Direction de l'équipement et de l'aménagement \(DRIEA\) d'Île-de-France](#) Uniquement pour Paris et les départements limitrophes

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- [Direction départementale en charge des territoires \(DDT ou DDTM\)](#) Pour obtenir des informations (sauf pour Paris et les départements limitrophes)

PIVOTS_LIST: http://lecomarquage.service-public.fr/donnees_locales_v3/all/communes/75/75056.xml

- [Direction de l'équipement et de l'aménagement \(DRIEA\) d'Île-de-France](#) Pour obtenir des informations (uniquement pour Paris et les départements limitrophes)

Services en ligne

- [Simulateur : Simulateur de calcul de la taxe d'aménagement](#)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Et aussi...

- [Demandes de permis de construire, d'aménager et de déclaration préalable](#)

Textes de référence

- [Code de l'urbanisme : articles L331-1 à L331-34](#)
Taux, assiette, recouvrement et cas d'exonérations
- [Code de l'urbanisme : articles R331-1 à R331-16](#)
Taux, assiette et exonérations
- [Arrêté du 7 novembre 2016 sur l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement](#)
- [Arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement](#)
- [Arrêté du 21 décembre 2018 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement](#)
- [Arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement](#)
- [Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à la révision annuelle des valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction constituant l'assiette de la taxe d'aménagement](#)
- [Arrêté du 30 décembre 2021 relatif à la révision annuelle des valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction constituant l'assiette de la taxe d'aménagement](#)
- [Circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement](#)

Réseau de gaz naturel

Le réseau de gaz naturel passe peut-être dans votre jardin. Vous devez effectuer des travaux dans votre jardin ? Quelques conseils pratiques sont à suivre préalablement. Consulter [la fiche pratique](#).